



**Commune de SOUSTONS (Landes)**  
**Séance du conseil municipal du 30 juin 2025**

Vu, le Maire

| Nombre de membres             |             |                                     |
|-------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférent au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29                            | 29          | 23                                  |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :  
24 juin 2025

Date d'affichage :  
24 juin 2025

**Objet**

N° 25.06.30 – 047

Candidature de la commune de  
Soustons à l'Appel à Projets  
« Nature et Transitions » 2025 –  
Volet thématique biodiversité

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

**Présents** : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN

**Absents** : Isabelle MAINPIN, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE MORESMAU, Aurélie SOUBESE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

**Procuration** : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT – Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Michel LABOILLE MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN.

**Secrétaire de séance** : Marion GATEAU

La Région Nouvelle-Aquitaine a engagé sa politique de reconquête de la biodiversité à travers la Stratégie Régionale pour la Biodiversité. Dans ce cadre, elle a lancé l'appel à projets « Nature et Transitions » qui vise à soutenir des initiatives locales en faveur de la biodiversité,

La commune de Soustons a, en concertation avec les usagers, défini un projet de renaturation du Parc de Goalard, détaillé dans le dossier de candidature joint. Il s'articule autour de plusieurs axes stratégiques :

- Désimperméabilisation et végétalisation des espaces** : Ce volet vise à réduire l'impact des surfaces imperméabilisées et à favoriser la reconquête végétale, contribuant ainsi à l'amélioration des fonctionnalités écologiques du site.
- Gestion durable des arbres** : Le projet prévoit la plantation d'essences locales et la mise en place de protocoles de gestion durable pour renforcer le patrimoine arboré, en cohérence avec les préconisations de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).
- Valorisation des trames écologiques** : En s'appuyant sur les données de l'ABC et les orientations de la feuille de route « Soustons Ville Nature », le projet vise à restaurer et à valoriser les continuités écologiques, favorisant ainsi la circulation des espèces et la résilience des écosystèmes.

Cette opération estimée à 100 904,72 € s'inscrit pleinement dans les attendus de l'appel à projet pour lequel il est proposé au conseil municipal de porter candidature.

Pour ce faire, il est nécessaire d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet, incluant une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine de 50 000 €.



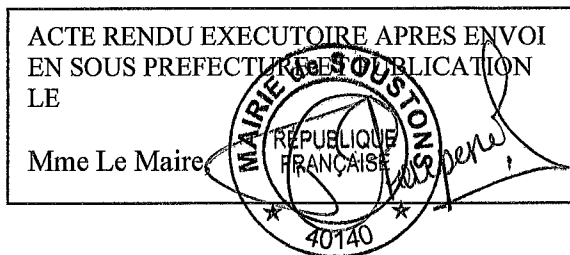
**Commune de SOUSTONS (Landes)**  
**Séance du conseil municipal du 30 juin 2025**

**Vu, le Maire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de renaturation et de renforcement de la biodiversité sur le Parc de Goalard, tel que présenté dans le dossier de candidature à l'appel à projets « Nature et Transitions ».
- d'approuver le plan de financement prévisionnel pour ce projet, incluant une demande de subvention de 50 000 € auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux modalités de l'appel à projets.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à la demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 01<sup>er</sup> juillet 2025,  
Madame le Maire,  
Frédérique CHARPENEL.  
40140